

CONVENTION de PARTENARIAT

ECHANGES CULTURELS, ARTISTIQUES et PEDAGOGIQUES

Entre

La Ville de Rouen, représentée par **Madame Christine ARGELES**, Adjointe au Maire chargée de la Culture, de la Jeunesse et de la Vie Etudiante agissant au nom et pour le compte de ladite Ville en exécution d'un arrêté du Maire en date du 12 avril 2018 et de la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2018,

d'une-part



et

L'Association pour les Echanges Artistiques entre la France et la Chine - AEAFC représentée par **Madame Meirong GAO**, Présidente, et dont le siège social est au 50 rue des Tournelles à 75003 Paris



et

Les structures partenaires chinoises :

L'Université des Minorités du Nord de la Chine - Beifang University of Nationalities, représentée par M _____, Directeur, et dont le siège social est au N° 204 North-Wenchang - St. Xixia District à Yinchuan, Province du Ningxia (Chine)



d'autre-part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le Conservatoire de Rouen, établissement culturel de la Ville de Rouen classé par l'Etat « Conservatoire à Rayonnement Régional – CRR » et placé sous le contrôle pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication, développe depuis 2009 un projet permettant l'accueil dans ses murs d'étudiants musiciens et danseurs chinois.

Cette démarche s'inscrit dans une dynamique plus globale menée au sein de la Ville de Rouen s'agissant de l'ouverture à l'international, afin de favoriser les échanges artistiques, culturels et humains, le croisement des pratiques, des cultures et des diversités, mais aussi la notion de mobilité des personnes à des fins d'apprentissage, de dynamisation des parcours, de diversification de l'offre pédagogique, d'acquisition de nouvelles compétences, de soutien à l'innovation et à l'internationalisation.

Dans ce contexte a été mené depuis 2015 un important travail de prospectives avec **l'Association pour les Echanges Artistiques entre la France et la Chine - AEAFc**. Créée en 2011, celle-ci a pour vocation de développer les relations franco-chinoises en favorisant les échanges culturels tout en encourageant l'émergence de projets artistiques et pédagogiques visant à rapprocher les enseignements et les pratiques en favorisant la mise en réseau entre établissements publics d'enseignement artistique français et institutions chinoises similaires.

Fort de ces riches rencontres et expériences qui génèrent de nouvelles organisations et pratiques, mais aussi de nouveaux besoins et enjeux, il s'agit à présent de formaliser les perspectives partenariales avec **l'Université des Minorités du Nord de la Chine**.

L'objectif prioritaire est de mettre en place un dispositif structurant permettant de développer et de pérenniser une dynamique d'échanges, mais également de créer des connexions institutionnelles afin de co-construire des parcours de formation partagés et/ou continués.

Article 2 - Contenus

2-1-Les échanges culturels

Il s'agit à travers différentes actions, de développer les relations franco-chinoises en favorisant les échanges incitant à :

- inscrire le Conservatoire de Rouen dans une dynamique ouverte à l'international
- rapprocher les cultures et les pratiques
- imaginer des projets artistiques mixtes
- soutenir la création artistique en s'appuyant sur les réalités et spécificités culturelles
- faciliter la circulation des élèves, des étudiants et des professeurs
- encourager l'échange entre les équipes éducatives afin de croiser les méthodologies et les outils mis en œuvre quant à la transmission des savoirs

2-2-La formation artistique

Les actions développées consistent à construire collectivement différents dispositifs visant à :

- favoriser des projets de mobilité à des fins d'apprentissage dans le cadre de parcours artistiques partagés entre structures et/ou de parcours artistiques continués d'une structure à l'autre
- faciliter la circulation des étudiants entre les structures partenaires afin d'inscrire leur formation artistique dans une dynamique d'ouverture s'appuyant sur la notion de la diversité culturelle
- dynamiser les parcours de formation et diversifier l'offre pédagogique
- contribuer à travers une démarche de croisement des savoirs et d'observation des pratiques à enrichir et faire évoluer l'action pédagogique portée par les enseignants
- proposer des actions se traduisant par l'organisation de stages ponctuels à destination des étudiants et des élèves

Article 3 – Dispositifs et modes opératoires

3-1-Dans le cadre des échanges culturels

Afin de contribuer au développement des relations franco-chinoises, des actions ponctuelles pourront être développées dans l'objectif de favoriser les rencontres : projets artistiques, échanges pédagogiques, masterclasses et stages, conférences et séminaires, accueil de délégations et séances de travail communes...

Chaque projet fera l'objet si nécessaire d'un avenant spécifique à la présente convention afin de clarifier son organisation et l'engagement de chaque partie en présence.

3-2-Dans le cadre de la formation artistique

Le dispositif suivant est envisagé au titre de la formation artistique



Parcours continué de formation artistique (présentation détaillée en annexe). Ce dispositif s'adresse à des étudiants suivant un parcours de Licence au sein de l'**Université des Minorités du Nord de la Chine**.

Il s'agit d'une formation de l'interprète musicien ou danseur. L'étudiant suit les trois premières années (L1, L2, L3) au sein de l'Université de Yinchuan et la quatrième année (L4) au Conservatoire de Rouen. Cette dernière année de Licence sera celle d'une expérience culturelle et humaine originale qui s'inspire du programme Erasmus pour l'éducation et la formation.

Cette ultime année passée en France ne fera pas l'objet d'une validation d'un diplôme artistique français mais bien d'un élargissement des connaissances dans la pratique dominante de l'étudiant. A ce titre, le Conservatoire de Rouen sera sollicité par son partenaire chinois afin de participer activement à l'évaluation de l'étudiant en finalisation de son parcours de Licence.

Article 4 – Dispositions financières

4-1-Dans le cadre des échanges culturels et artistiques

S'agissant d'un projet artistique/pédagogique ponctuel :

-le déplacement de professeurs en Chine : les frais générés par l'accueil (voyage, visa, hébergement, repas, transports sur place...) et l'intervention de professeurs du Conservatoire de Rouen (cours masterclasses, conférences, ateliers...) sont à la charge de l'établissement partenaire chinois accueillant


-le déplacement d'étudiants ou/d'élèves en Chine à Yinchuan ou l'accueil d'élèves chinois en France à Rouen : il revient à chaque structure de trouver les financements permettant la prise en charge des frais induits.

Chaque projet fera l'objet si nécessaire d'un avenant spécifique à la présente convention afin de clarifier son organisation et l'engagement de chaque partie en présence.

4-2-Dans le cadre de la formation artistique

Les dispositifs « 3+1 » appelle à un partage des coûts de la formation suivie au sein du Conservatoire de Rouen avec les structures partenaires chinoises qui prendront en charge 50% des frais pédagogiques. Les tableaux ci-dessous récapitulent le coût annuel pour un étudiant en Cycle d'Orientation Professionnelle – COP et la répartition des coûts pédagogiques. Les montants indiqués sont ceux en vigueur pour l'année scolaire 2017-2018 et feront l'objet d'une réévaluation pour chaque nouvelle année scolaire.

Il est à noter que les étudiants chinois s'acquitteront des droits d'inscription au même titre que les autres étudiants du Conservatoire de Rouen, tel que défini par la grille tarifaire en vigueur.

	Coûts pédagogiques par étudiant pour une année scolaire 100%	Prise en charge Université de Yinchuan 50%	Prise en charge Ville de Rouen 50%
MUSIQUE	5.109,76€	2.554,88€	2.554,88€
DANSE	5.262,30€	2.631,15€	2.631,15€

Il reviendra par-ailleurs à l'établissement partenaire chinois de prendre en charge les frais liés à l'accueil et à l'intervention de professeurs du Conservatoire de Rouen dans le cadre du dispositif 3+1.

Article 5 : Durée

La présente convention prend effet à la date de sa signature pour une durée d'un an, sauf résiliation prévue à l'article 7. Elle pourra être reconduite chaque année de façon expresse, par un échange de courriers entre les deux parties, pour une durée maximale de trois ans. A l'expiration de cette période, une nouvelle convention pourra être conclue après autorisation du Conseil Municipal.

Article 6 : Litiges

En cas de difficulté concernant l'application de la présente convention, les deux parties s'engagent à se réunir pour analyser leurs contraintes réciproques et tenter de dégager un terrain d'entente. Si le litige persiste après épuisement des voies amiables, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des règles internationales.

Article 7 : Résiliation

La présente convention peut être résiliée à tout moment, avant son terme, si les parties sont d'accord. Cette résiliation amiable est signifiée par échange réciproque de lettres officielles entre les parties.

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin, à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect par l'autre partie des clauses ci-dessus énoncées si, dans le mois suivant la réception de la mise en demeure adressée par lettre officielle, la partie en cause n'a pas pris les mesures appropriées pour y remédier. La résiliation ne donnera lieu à aucune indemnisation.

Fait en trois exemplaires à Rouen, le

Pour le Maire par délégation,

**Pour l'Association pour les Echanges
Artistiques France-Chine - AEAFC**

Madame Christine ARGELES

Madame Meirong GAO, Présidente

**Pour l'Université des Minorités du
Nord de Yinchuan,**

M_____ , Directeur

ANNEXES

à la convention

-Présentation du dispositif 3+1

*-Présentation de l'Université des Minorités
du Nord de la Chine*

PROJET



Envie de rencontrer le monde ?

Descriptif

Ce dispositif s'adresse à des étudiants suivant un parcours de Licence au sein de l'Université des Minorités du Nord de la Chine. Il s'agit d'une formation de l'interprète musicien ou danseur pouvant inclure un volet consacré à la pédagogie (notamment à travers l'observation de cours) destiné aux étudiants souhaitant être sensibilisés aux problématiques et aux réalités de l'enseignement.

Pour une bonne lecture et compréhension de ce dispositif, il est d'emblée nécessaire de préciser les réalités ci-dessous :

- qu'un parcours de Licence en Chine a une durée de 4 ans
- qu'un parcours français suivi en Cycle d'Orientation Professionnelle – COP est considéré par les instances chinoises comme équivalent à un parcours de Master en Chine

Le concept



Il s'agit des trois années de Licence (L1, L2, L3) passées par l'étudiant au sein de l'Université de Yinchuan. L'organisation des enseignements est celle définie par le département de musique et de danse de l'Université. L'enseignement de la langue française est intégré dans le parcours de formation chinois à partir de la 3^{ème} année (L3).



Il s'agit de la 4^{ème} et dernière année (L4) du parcours de Licence suivie par l'étudiant au sein du Conservatoire de Rouen. Elle sera celle d'une expérience culturelle et humaine originale qui s'inspire du programme Erasmus pour l'éducation et la formation. A travers cette démarche, l'étudiant aura la possibilité de vivre pendant un an l'enseignement artistique spécialisé « à la française ».

En favorisant pour cette dernière année de Licence **un projet de mobilité** à des fins d'apprentissage, il s'agit de dynamiser les parcours, de diversifier l'offre pédagogique, d'élargir les connaissances, de favoriser l'acquisition de nouvelles compétences et de **soutenir l'innovation au sein des établissements et leur internationalisation.**

Cette ultime année passée en France ne fera pas l'objet d'une validation d'un diplôme artistique français au sein du Conservatoire de Rouen. Ce dernier sera cependant sollicité par son partenaire chinois afin de **participer activement à l'évaluation de l'étudiant** conformément aux choix que les deux parties auront collégialement exprimés en amont concernant l'organisation des enseignements qui favoriseront des formes collectives afin d'inscrire l'étudiant dans une dynamique de groupe, vecteur de rencontres et d'intégration.

Le Conservatoire de Rouen peut réduire la distance...

Envie de rencontrer le monde ?

Ce dispositif encourage donc la notion de parcours continué qui intègre également le principe de l'évaluation commune. Les modalités de celle-ci seront à définir en amont afin qu'elles répondent à celles attendues dans le cadre de la Licence chinoise, parcours de référence.

Organisation des enseignements au Conservatoire de Rouen

MUSIQUE	Cours individuels	Cours collectifs			Temps de cours par semaine	Travail personnel par semaine
Instrument de l'orchestre <i>cordes, vents, percussions, harpe</i>	Pratique dominante 1h	Musique de chambre 1h	Orchestre 2h à 3h	Choeur 2h30	Entre 6h30 et 7h30	Moyenne de 18h
Chant lyrique	Pratique dominante 1h	Musique de chambre 1h	Choeur 2h30	Atelier lyrique 2h	6h30	Moyenne de 18h
Piano	Pratique dominante 1h	Musique de chambre 1h	Accompagnement 2h	Choeur 2h30	6h30	Moyenne de 18h
Guitare	Pratique dominante 1h	Musique de chambre 1h	Ensemble et accompagnement 2h	Choeur 2h30	6h30	Moyenne de 18h
Accordéon	Pratique dominante 1h	Musique de chambre 1h	Orchestre 2h	Choeur 2h30	6h30	Moyenne de 18h

Il convient de rajouter aux volumes horaires exposés dans le tableau ci-dessus :

- les **masterclasses** animées par des artistes professionnels référents de leur pratique instrumentale et du monde de la musique
- les **répétitions exceptionnelles** relatives à des projets artistiques ponctuels
- les **concerts** auxquels l'étudiant sera invité à participer en tant qu'artiste-interprète

Le parcours de formation s'enrichira avec la possibilité pour l'étudiant **d'assister en tant que spectateur à des concerts et spectacles**, soit dans le cadre de la saison artistique du Conservatoire ou celle proposée par des structures partenaires.

Le Conservatoire de Rouen peut réduire la distance...

Envie de rencontrer le monde ?

DANSE	<i>Cours hebdomadaires</i>			<i>Temps de cours par semaine</i>
Dominante classique (ballet) 10h	Complémentaire contemporain 6h	Complémentaire jazz 6h	Formation musicale 1h	23h
Dominante contemporain 10h	Complémentaire classique (ballet) 6h	Complémentaire jazz 6h	Formation musicale 1h	23h
Dominante Jazz 10h	Complémentaire contemporain 6h	Complémentaire classique (ballet) 6h	Formation musicale 1h	23h

Il convient d'ajouter aux volumes horaires des cours hebdomadaires :

- les **masterclasses** animées par des artistes professionnels référents de leur pratique chorégraphique (danseurs, chorégraphes...) et du monde de la danse
- les **répétitions exceptionnelles** relatives à des projets artistiques ponctuels
- les **spectacles** auxquels l'étudiant sera invité à participer en tant qu'artiste-interprète

Le parcours de formation s'enrichira avec la possibilité pour l'étudiant **d'assister en tant que spectateur à des concerts et spectacles**, soit dans le cadre de la saison artistique du Conservatoire ou celle proposée par des structures partenaires.

Enseignements théoriques à distance

Afin que le lien soit maintenu entre l'étudiant et son établissement universitaire d'origine, seront dispensés, pendant l'année passée en France, **des enseignements théoriques** prévus dans le cadre du programme de la Licence chinoise qui seront **suivis à distance** (mail, vidéo-conférence...). Il est en effet essentiel que l'étudiant garde le contact avec son établissement référent dans lequel il conclura et validera son parcours de Licence.

Sélection des étudiants

Les possibilités d'accueil au Conservatoire de Rouen étant soumises aux réalités des effectifs des classes et des parcours, **il revient au département musique et danse de l'Université de Yinchuan d'identifier les potentiels étudiants** pouvant bénéficier de ce dispositif **et de soumettre ses propositions au Conservatoire de Rouen** qui étudiera à son tour les candidatures et les croisera avec les réalités du terrain en termes de perspectives d'accueil.

Le Conservatoire de Rouen peut réduire la distance...

Envie de rencontrer le monde ?

L'Université de Yinchuan consacrera une attention particulière aux étudiants souhaitant poursuivre un parcours en Master en Chine et éventuellement en France s'agissant d'un Master de recherche ou de gestion de projet culturel ou de musicologie composition.


Circulation des professeurs et des élèves-étudiants du Conservatoire

Les professeurs du Conservatoire de Rouen, au regard des enseignements concernés, pourront être amenés à intervenir à l'Université de Yinchuan afin de nourrir, sous forme de master classes ponctuelles, le projet pédagogique en lui apportant une dynamique d'ouverture. A cette occasion, ils pourront être accompagnés d'élèves-étudiants du Conservatoire de Rouen qui auraient ainsi l'occasion de vivre des expériences culturelles, artistiques et humaines d'exception, à travers des réalisations communes favorisées notamment dans le cadre de cours collectifs à l'instar des pratiques chorégraphiques, d'orchestre, de chœur et de musique de chambre.

Il reviendra à l'établissement partenaire chinois de prendre en charge les frais générés par l'accueil (voyage, visa, hébergement, repas, déplacements) et l'intervention de professeurs du Conservatoire de Rouen ainsi que les frais liés à l'accueil (hébergement, repas, déplacements) d'élèves-étudiants du Conservatoire.

Coût de la formation et financements

Sur la base des enseignements proposés, le tableau ci-dessous récapitule le **coût annuel pour un étudiant en Cycle d'Orientation Professionnelle – COP** et la répartition des coûts relatifs aux frais pédagogiques par structure. Les étudiants s'acquitteront des droits d'inscription au même titre que les autres étudiants du Conservatoire de Rouen et devront subvenir aux frais de la vie quotidienne (logement, repas, transport...).

	Coûts pédagogiques par étudiant pour une année scolaire 100%	Prise en charge Université de Yinchuan	Prise en charge Ville de Rouen
MUSIQUE	5.109,76€	2.554,88€	2.554,88€
DANSE	5.262,30€	2.631,15€	2.631,15€

Calendrier opérationnel

2018-2019	3^{ème} année de Licence en Chine – Université du Nord de la Chine de Yinchuan Apprentissage du français dans le cadre du parcours chinois
2019-2020	4^{ème} année de Licence en France au CRR de Rouen – Première promotion

Le Conservatoire de Rouen peut réduire la distance...

Envie de rencontrer le monde ?

Présentation de l'Université des Minorités du Nord de la Chine de Yinchuan

Le Conservatoire de Rouen peut réduire la distance...

Université des Minorités du Nord de la Chine



à **Yinchuan** Fondée en 1984, elle est placée sous la tutelle pédagogique du Ministère de l'Éducation et relève directement de la Commission Nationale en charge des ethnies minoritaires du pays. Elle est basée dans la ville de Yinchuan (2 millions d'habitants), chef-lieu de la région autonome du Hui dans la Province du Ningxia, et située à l'ouest du fleuve Jaune et à l'est de la chaîne montagneuse Helan. Le campus universitaire d'une superficie de 108.000 hectares, accueille 20.000 étudiants principalement issus des 56 ethnies minoritaires de Chine représentatives de 31 provinces. Les enseignements s'organisent autour de 10 grands pôles qui proposent près de 70 parcours de formation en Licence et en Master. Le département « Musique et Danse » articule son offre de formation autour de l'interprétation et de la recherche, tout en consacrant une large place à la transmission et à la sauvegarde des arts traditionnels minoritaires.

